

Les enjeux de la sobriété foncière

1- De quoi parle-t-on ?

d'urbanisation sur des sols vivants, l'artificialisation des sols et ses impacts.

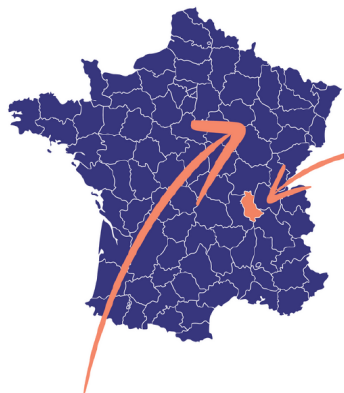
2- Le cadre réglementaire du Zéro artificialisation nette

3- Pratiquer la sobriété foncière : les outils à disposition



L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

CONSUMMATION D'ESPACES : LES TENDANCES NATIONALES AU 1^{ER} JANVIER 2019



276 377 ha ont été consommés
entre 2009 et 2019

Soit l'équivalent du département du Rhône

A ce rythme, d'ici à 2050,
c'est l'équivalent de la Corse
qui sera consommé

Chiffres pour le
département de la
Marne

Bilan de référence de
consommation d'ENAF
(du 1^{er} janvier 2011 au
1^{er} janvier 2021) pour la

1 943 ha

consommation d'espaces NAF 2009-2022

Région
Grand

Consommation totale* (en hectares) entre 2009 et 2022



LE CONSTAT



Moins d'espaces
agricoles, naturels et
forestiers (ENAF)



Plus de surfaces
urbanisées par habitant



Plus de surfaces
imperméabilisées



LES CONSÉQUENCES

↓ perte de biodiversité



↓ moins d'absorption carbone



↓ baisse du potentiel de production alimentaire



↑ plus de déplacements



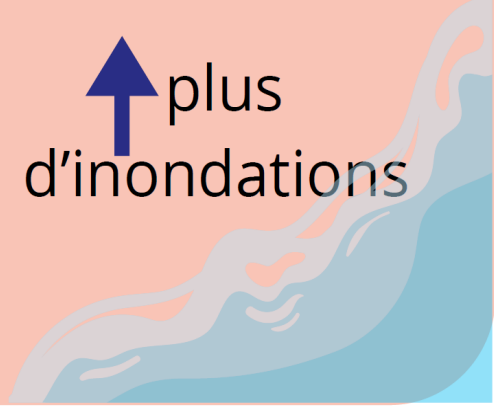
↑ plus de vacance de logements et de locaux commerciaux, industriels



↓ moins d'eau dans les nappes



↑ plus d'inondations



LES SOLUTIONS de la SOBRIÉTÉ FONCIÈRE

et l'objectif de Zéro Artificialisation Nette à 2050

Maitrise de l'étalement urbain :

revitalisation des centres villes, densification



Recyclage des friches urbaines et rénovation des logements

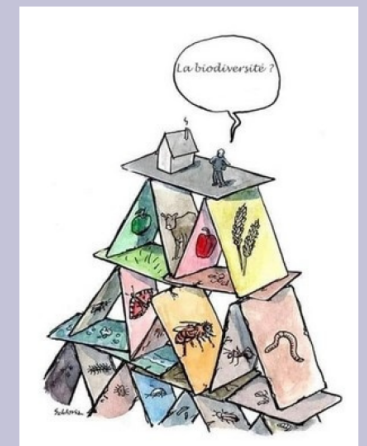


Préservation des terres agricoles



Pratiques d'aménagement respectueuses de la qualité des sols

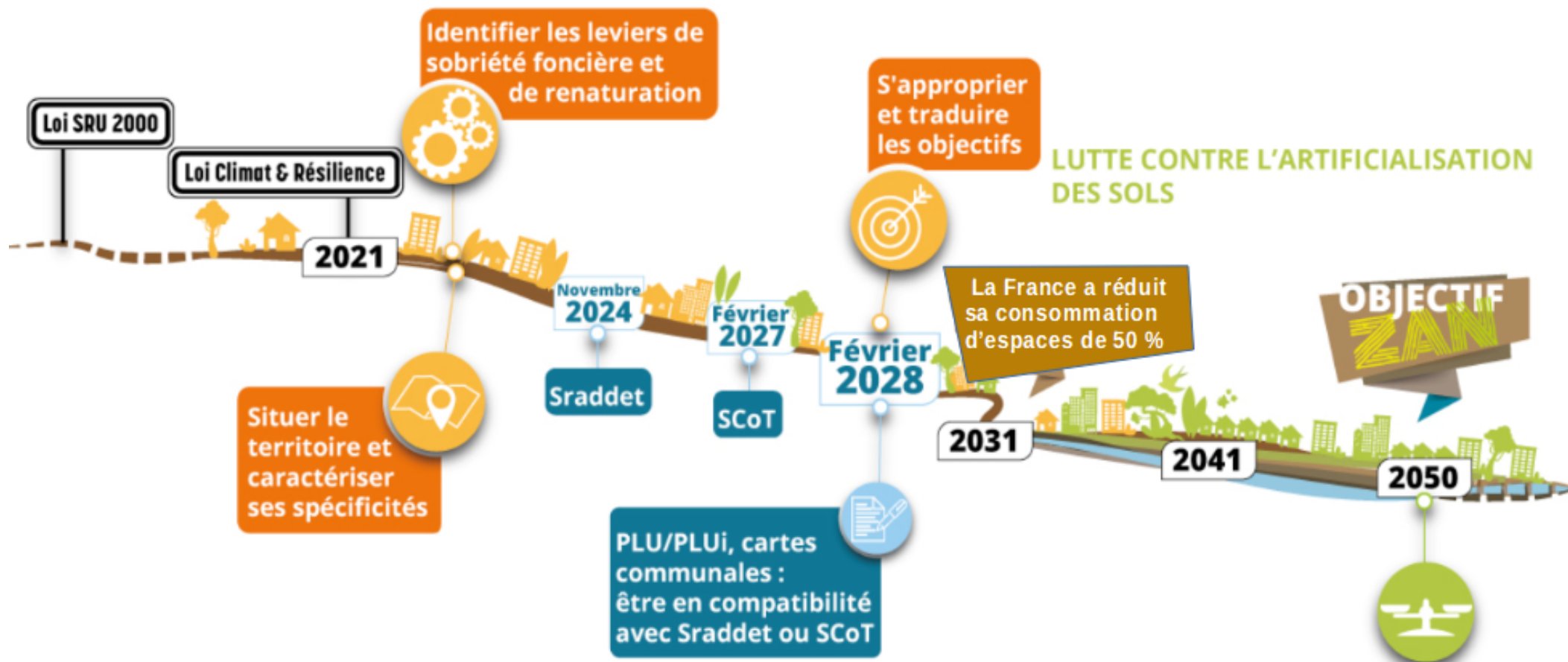
Renaturation de sols : dés-imperméabilisation, espaces pour les continuités écologiques



OBJECTIF ZAN 2050

À chaque TERRITOIRE sa trajectoire

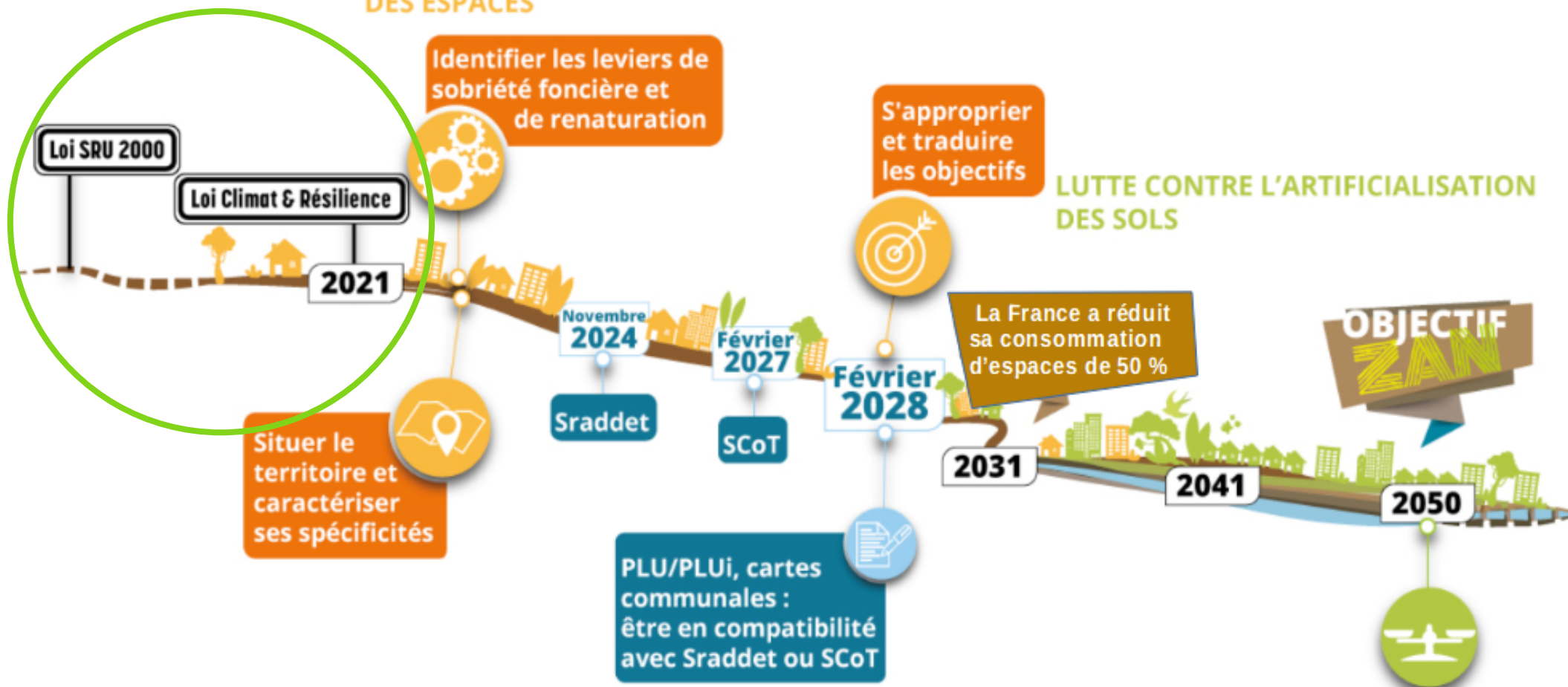
LIMITATION DE LA CONSOMMATION DES ESPACES



OBJECTIF ZAN 2050

À chaque TERRITOIRE sa trajectoire

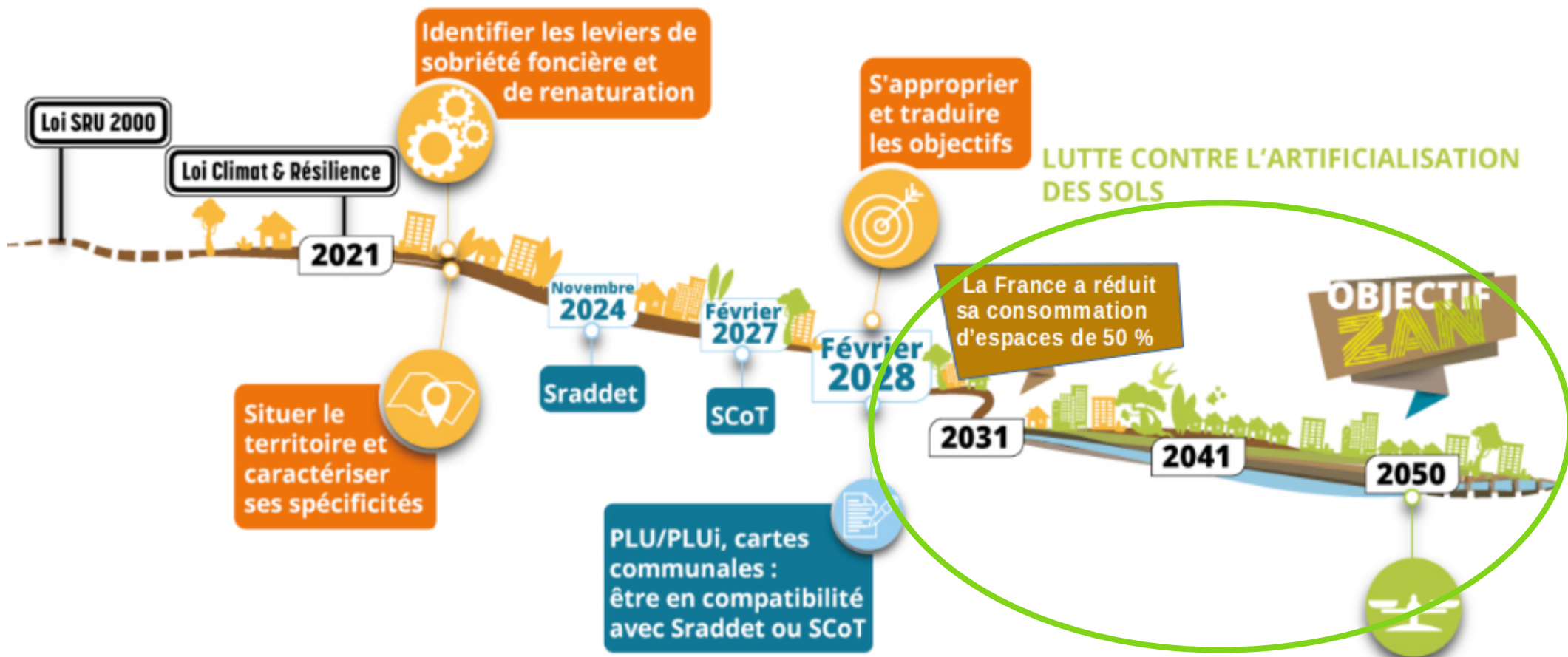
LIMITATION DE LA CONSOMMATION DES ESPACES



OBJECTIF ZAN 2050

À chaque TERRITOIRE sa trajectoire

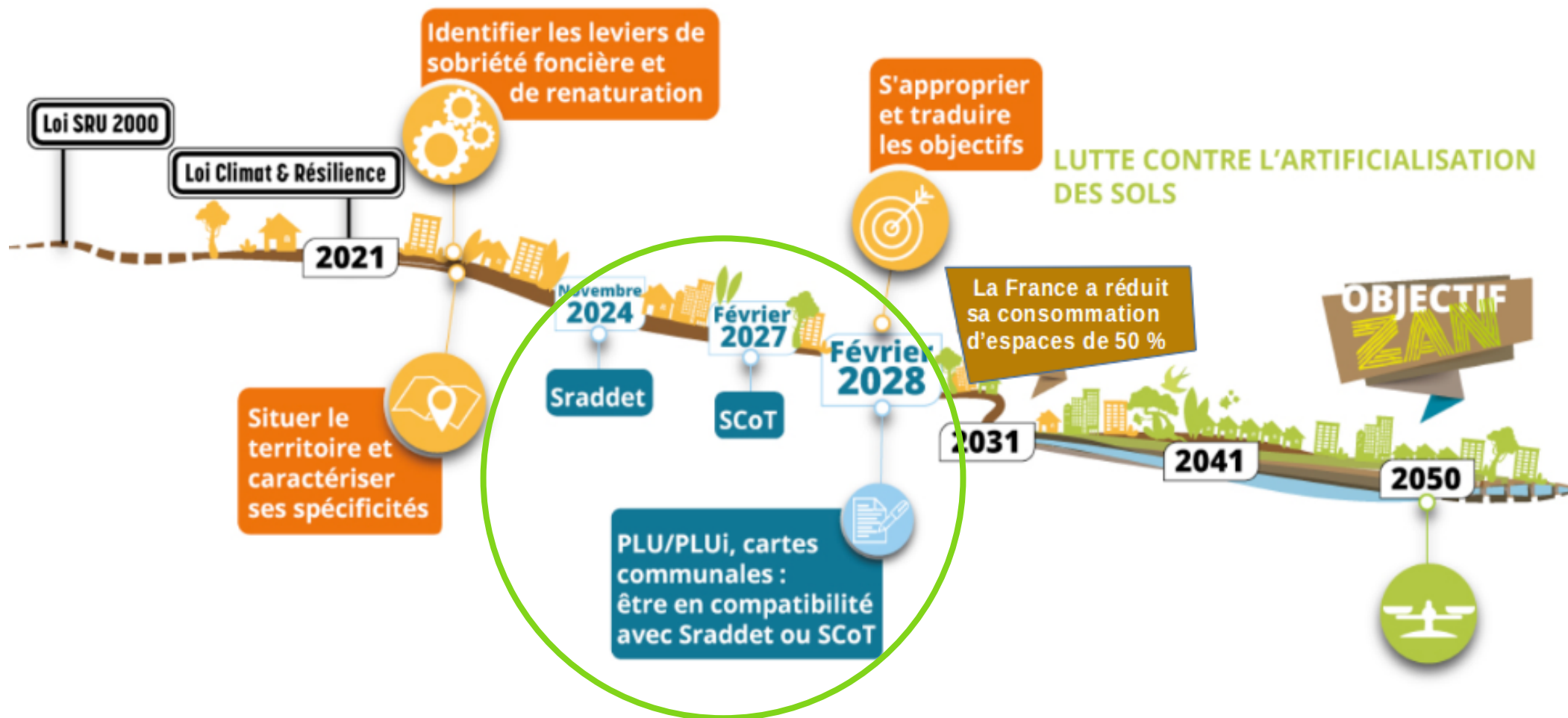
LIMITATION DE LA CONSOMMATION DES ESPACES



OBJECTIF ZAN 2050

À chaque TERRITOIRE sa trajectoire

LIMITATION DE LA CONSOMMATION DES ESPACES



OBJECTIF ZAN 2050

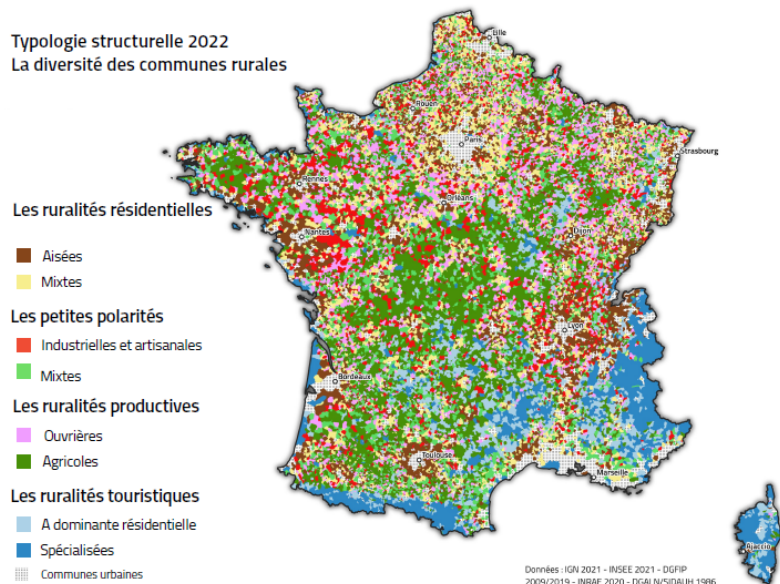
À chaque TERRITOIRE sa trajectoire

LIMITATION DE LA CONSOMMATION DES ESPACES



PRATIQUER LA SOBRIÉTÉ FONCIÈRE

Typologie structurelle 2022
La diversité des communes rurales



TERRITORIALISER
A chaque territoire son
projet collectif en
fonction de ses
spécificités

PLANIFIER
Une stratégie foncière
concertée avec les
acteurs et mise en œuvre
par les outils du PLU(i)



OBJECTIF ZAN ATTEINT

Zéro Artificialisation Nette



NOUS SOMMES
EN 2050 :



Réduction
de la
consommation
d'ENAF

GRÂCE À QUOI ??



2

Adaptation des
logements au
vieillessement
de la population

3

Revitalisation des
centres bourgs et
centres villes

1

Lutte contre la
vacance de
logements



DÉSORMAIS
LE PEU D'ENAF
URBANISÉS
SONT COMPENSÉS
PAR DE LA
RENATURATION

4

Réutilisation
de friches
urbaines



mais aussi
la coopération entre
territoires, la mobilisation
des acteurs, le système
de contractualisation...



PAR EXEMPLE :



Une friche urbaine
polluée ...



... peut être transformée en grand
parc avec des arbres ...



... contre un
complexe
sportif
intercommunal

Une seule adresse pour
comprendre, mesurer, agir et
être accompagné :
**le portail de
l'artificialisation des sols**
<https://artificialisation.developpement-durable.gouv.fr/>



Des questions ?

ddt-referent-territorial-zan@marne.gouv.fr

